



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

remboursement

Question écrite n° 104750

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les feuilles de remboursement des soins et médicaments. Le service de déclaration de revenus sur internet est un vrai succès. En effet, plus de 5 millions de déclarations ont d'ores et déjà été effectuées en ligne en 2006 ; les usagers trouvent ce système particulièrement pratique et avantageux. Dès lors, pourquoi ne pas envisager dans cet esprit des « mails de remboursements » expédiés par la sécurité sociale aux assurés sociaux. En effet, chaque jour des milliers de Français reçoivent dans leur boîte aux lettres des feuilles de remboursement leur indiquant le taux que prend en charge la sécurité sociale pour le règlement de leurs consultations ou médicaments. Ces envois représentent un coût élevé. Ainsi, plutôt que de recevoir par lettre leurs fiches de remboursement, les Français, acceptant de communiquer une adresse électronique, seraient dorénavant informés par courriel. Des économies seraient réalisées au niveau du papier mais aussi de l'affranchissement. Elle désire connaître son sentiment sur ces suggestions qui représenteraient un pas de plus vers la modernisation de l'administration.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104750

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10017